

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT,
DE RIVIÈRES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITÉ SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mil vingt et un, le 25 novembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courriel du 19 novembre 2021, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN.

Titulaires présents :

Mesdames : PIGEON, DOUGNIAUX, FURMAN, DENIS, BUDELLOT (à partir de 18h45)

Messieurs : PIERRE, TERRIER, DEUDON, HEUDE, VALETTE, GUERBADOT (jusqu'à 20h00), CORRE, LE BORGNE, GUERTON (jusqu'à 19h42), DUPERCHE, ECK (jusqu'à 19h42), DUGOIN, VERDIER, FOUQUE, VANIER, BERTOL, MORLAIS, BOUTEILLE, HILGENGA, SEMUR, BERNARD, NEMON, RASSIER, LE PAGE, MOURET, GOMBAULT, MAILLARD, DALMAI, CACHELEUX, PESCHEUX, PIRIOU, BORTOLI, SOULOUMIAC, VEROTS (jusqu'à 20h30), RAUSCHER, PROT (jusqu'à 19h43), DIRAT, DUBOIS, VOISE, VAUDELIN, BOUCHU, FOURNIER, LE BEC, VIVIER, JOUBERT (jusqu'à 19h40), TANGUY (jusqu'à 19h35), BROUSSET, DESNOUE, FRANÇOIS, GAURAT (à partir 18h20)

Suppléants présents :

Mesdames SERDET (pour M. DE LUCA) (jusqu'à 20h30), GALIBERT (pour M. GARDAHAUT),

Messieurs FOUCHER (pour M. SIMONNOT), BESSON (pour M. LAGARRIGUE), NICOLAS (pour M. MARAIS), MOUGIN (pour M. TOULOUSE)

Titulaires absents :

Mesdames : BOITON, BUDELLOT (jusqu'à 18h45), CHAMBARET, COLONNA, BARGAIN, GROS, SCACCHI, PFEIFFER, CHANCELIER,

Messieurs : VUILLEMENOT, LECRON, RONDAO, FAUVIN, KEES, BELLANGER, JOYEZ, PAROLINI, GAURAT (jusqu'à 18h20), BOULEY, DELECOUR, DAMIOT, LANGLET, JAIRE, CHAMOREAU, SARRION, BEN OUADA, LIEGEART, LUCAS, RAYNAL, COUADE, BROUILLARD, QUIOC, DELCAMBRE, COUDORO, BLASCO, GERVIN, PETEL, GOBRON, RECOULES, SOMENZI, MASSELIS, FROGER, CARPENTIER, CAYROUSE, CARON, VIRON, MORICHON, CROSNIER, SIMONNOT (siège vacant au titre de la CC2V), GUERTON (à partir de 19h42), ECK (à partir de 19h42), VEROTS (à partir de 20h30), PROT (à partir de 19h43), JOUBERT (à partir de 19h40), TANGUY (à partir de 19h35), GUERBADOT (à partir de 20h00), DE LUCA (à partir de 20h30)

Pouvoirs :

Madame MORVAN donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Monsieur BIDAULT donne pouvoir à Madame FURMAN

Monsieur DUVAL donne pouvoir à Monsieur CACHELEUX

Et qui peuvent valablement délibérer conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Patrick RAUSCHER (désigné en séance)

En préambule, Monsieur DUGOIN informe l'assemblée du report des décisions modificatives n°2 du budget de la régie eau potable Sud Essonne 2021 et n°1 du budget de la régie d'épuration des eaux usées du Malesherbois (REDEUM) 2021 au prochain comité syndical.

Il propose également une inversion dans l'ordre du jour et de débiter par les points Assainissement.
(Aucune objection formulée)

Le procès-verbal du Comité Syndical du 6 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Comité Syndical prend acte du relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical depuis le 1^{er} octobre 2021.

Le Comité Syndical prend acte du compte-rendu succinct du bureau syndical du 21 octobre 2021.

Le comité Syndical installe les délégués nouvellement désignés pour les représenter des communes de Boutigny-sur-Essonne, Cerny, Breuillet et Ollainville au sein de l'assemblée.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE AU SEIN DU SIARCE (DCS202193)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation par la Commune de Boutigny-sur-Essonnes de M. Jean-Luc VUILLEMENOT en qualité de délégué titulaire, et Mme Gaëlle NEVES DOS REIS et M. Christophe KERGRAIS en qualité de délégués suppléants.

MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE CERNY AU SEIN DU SIARCE (DCS202194)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation par la Commune de Cerny de M. Rémi HEUDE en qualité de délégué titulaire et Mrs Alain VUITRY et François LACOMME en qualité de délégués suppléants.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE BREUILLET AU SEIN DU SIARCE (DCS202195)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation par la Commune de Breuillet de M. François LECRON en qualité de délégué titulaire, ainsi que de M. Bernard SPROTTI et M. Vasco AFONSO en qualité de délégués suppléants.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE D'OLLAINVILLE AU SEIN DU SIARCE (DCS202196)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation par la Commune d'Ollainville de M. Nicolas FOUQUE en qualité de délégué titulaire, ainsi que de M. Michel BURILLO et Mme Véronique MAFFÉO en qualité de délégués suppléants.

ASSAINISSEMENT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE AVEC ILOTS CONCESSIFS POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION EXONA ET DU RÉSEAU DE COLLECTE / TRANSPORT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARCE : APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU PROJET DE CONTRAT ET AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT (DCS202197)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le choix de la Société SAUR comme délégataire du service public par affermage avec ilots concessifs pour l'exploitation de la station d'épuration EXONA et du réseau de collecte / transport d'assainissement collectif du SIARCE pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2031,

APPROUVE le contrat de délégation service public par affermage avec ilots concessifs pour l'exploitation de la station d'épuration EXONA et du réseau de collecte / transport d'assainissement collectif du SIARCE tel que résultant du processus de négociation et de la mise au point,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public avec la Société SAUR et toutes pièces afférentes à cette affaire.

VOTE : UNANIMITE (abstention M. Piriou)

CONCESSION DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN DE COLLECTE-ÉPURATION DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE : APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU PROJET DE CONTRAT ET AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT (DCS202198)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le choix de la Société SAUR comme concessionnaire concession des services publics d'assainissement de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales du bassin de collecte-épuration de Boutigny-sur-Essonne, pour une durée de 3 ans et 6 mois, à compter du 1er janvier 2022 soit jusqu'au 30 juin 2025,

APPROUVE le contrat de concession des services publics d'assainissement de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales du bassin de collecte-épuration de Boutigny-sur-Essonne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la Société SAUR et toutes pièces afférentes à cette affaire.

VOTE : UNANIMITE (abstention M. Piriou)

AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE PORTANT SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARCE (BASSIN DE COLLECTE ÉPURATION BOUTIGNY) (DCS202199)

Le Comité Syndical,

APPROUVE l'avenant n°4 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement du SIARCE (bassin de collecte épuration Boutigny-sur-Essonne), tel que joint en annexe,

AUTORISE le Président à signer, avec la Société SUEZ EAU France, ledit avenant et toutes pièces afférentes au dossier.

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRES GÉNÉRALES

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) (DCS2021100)

Le Comité Syndical,

ADOPTE les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'énergie Orge-Yvette-Seine (SMOYS), ci-annexés

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Monsieur le Préfet de l'Essonne, afin d'arrêter les nouveaux statuts du SMOYS par arrêté préfectoral

VOTE : UNANIMITE

ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) (DCS2021101)

Le Comité Syndical,

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune d'ABLON-SUR-SEINE ;

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Loiret et du Val-de-Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

VOTE : UNANIMITE

ADHÉSION DE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) (DCS2021102)

Le Comité Syndical,

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE ;

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Loiret et du Val-de-Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

VOTE : UNANIMITE

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SOISY-SUR-SEINE AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) (DCS202103)

Le Comité Syndical,

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune de SOISY-SUR-SEINE ;

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Loiret et du Val-de-Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

VOTE : UNANIMITE

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LISSES AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) (DCS2021104)

Le Comité Syndical,

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune de LISSES ;

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Loiret et du Val-de-Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

VOTE : UNANIMITE

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BONDOUFLE AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) (DCS2021105)

Le Comité Syndical,

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune de BONDOUFLE ;

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Loiret et du Val-de-Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

VOTE : UNANIMITE

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHILLY MAZARIN AU SMOYS (DCS2021106)

Le Comité Syndical,

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune de CHILLY MAZARIN ;

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Loiret et du Val-de-Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2022 (DCS2021107)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

VOTE : UNANIMITE

EAU POTABLE

PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES COMMUNES DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE ET VAYRES-SUR-ESSONNE (DCS2021108)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet de protocole tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer, avec SUEZ EAU FRANCE, ledit protocole approuvé ainsi que tout document afférent,

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI (CAS OÙ L'EMPLOI POURRAIT ÊTRE POURVU PAR UN AGENT CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI 84-53 DU 26/01/1984) (DCS2021109)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires par contrat à durée déterminée, dans les dispositions des articles 34 et 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984,

DIT que la rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois correspondant,

DIT que l'agent devra donc justifier, le cas échéant, de conditions particulières telles que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle,

DIT que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

VOTE : UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DCS2021110)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du SIARCE pour l'année 2020.

Calendrier prochaines assemblées (pour information)

Fait à Corbeil-Essonnes, le 29 novembre 2021

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 30 novembre 2021